



Une série de six immeubles au chemin de Borjod date de 1945. Son avenir fait débat au sein des coopérateurs. FLORIAN CELLA

La construction de six logements tombe à l'eau

24H 2016-0-14

Renens
Des immeubles vétustes
attisent les désaccords
au sein de la Société
coopérative d'habitation

Touchée comme tant d'autres communes par la pénurie de logements, Renens aurait-elle perdu une bonne occasion d'en construire de nouveaux? Dans un préavis qui devait être présenté lors du dernier Conseil communal, la Municipalité demandait de pouvoir augmenter et prolonger le droit de superficie d'un terrain au chemin de Borjod. Objectif: permettre à la Société coopérative d'habitation de Renens (SCHR) de détruire deux bâtiments vieux de 70 ans et de les reconstruire en créant six logements supplémentaires par la même occasion.

Surprise. Le plénum n'aura pas à se prononcer, le préavis ayant été retiré avant même d'être discuté. C'est Daniel Rohrbach, président de la SCHR, qui l'a annoncé à la tribune, indiquant qu'il n'avait plus lieu d'être. «Nous avons eu une assemblée générale hier soir, qui s'est assez mal passée», a-t-il commencé. C'est que, la veille, le conseil d'administration de la SCHR présentait son plan pour de nouveaux bâtiments aux coopérateurs, qui lui ont renvoyé sa copie à une large majorité. «Le conseil d'administration in corpore soutenait ce projet, son rejet était bien sûr inattendu», explique Daniel Rohrbach. Un rejet qu'il avait d'ailleurs décrit, devant le Conseil communal, comme le fait de quelques personnes «un petit peu réseautées», selon son expression.

C'est qu'il y a eu une véritable levée de boucliers dans les rangs des coopérateurs. Pour l'expliquer, certains opposants avancent qu'il existait déjà un projet pour les immeubles du chemin de Borjod. Depuis 2009, l'assemblée

générale avait en effet opté pour la réfection de cinq bâtiments locatifs en tout et, entre-temps, trois d'entre eux avaient vu leur intérieur rénové. «Le conseil d'administration a changé son fusil d'épaule tout d'un coup, s'étonne Raymond Bovier, un coopérateur qui habite l'un des immeubles. Les habitants ont reçu une convocation juste quelques semaines avant l'assemblée générale pour leur présenter le nouveau projet.» Pour lui, il s'agit d'une tentative de passage en force qui a été plutôt mal perçue. Et la perspective de voir six nouveaux logements se créer? Elle n'a pas convaincu les opposants, qui relèvent que quatre d'entre eux n'étaient plus tout à fait «à loyer abordable».

«Le conseil d'administration in corpore soutenait ce projet, son rejet était inattendu»

Daniel Rohrbach
Président de la SCHR

Pour Daniel Rohrbach, le changement de projet proposé par le Conseil d'administration a été tout à fait transparent et répondait même à une nécessité. «Nous avons estimé que la rénovation ne recevrait pas les autorisations nécessaires car elle ne répondait pas aux nouvelles normes énergétiques.» Quant aux quatre appartements plus chers que les autres, ils devaient permettre de maintenir l'ensemble des loyers au même niveau qu'actuellement. «A présent, nous allons devoir faire une nouvelle estimation en vue d'une rénovation, dans le respect des normes. Cette étude dira s'il sera possible d'éviter une augmentation des loyers, mais rien ne le garantit», conclut-il. **C.BA.**